

## FRANCOPHONIE – CALGARY

## GALA DE LA FRANCOPHONIE 2015

C'est à l' Executive Royal Hotel que s'est tenue la 3<sup>ème</sup> édition du Gala de la Francophonie organisée par l'ACFA régionale de Calgary, le samedi 28 Novembre dernier. Une soirée placée sous le signe du rassemblement et de la reconnaissance pour la communauté francophone.

Cocktail, retrouvailles, nouvelles rencontres, souper de qualité et bonne ambiance, tels ont été les ingrédients principaux de cette édition 2015. Animée par Sandra Gagnon et entraînée par la chanteuse Ariane Mahryke Lemire, cette troisième édition a également vu un nombre d'invité plus important que celle de 2014 avec environ 180 convives. Les toiles exposées par l'artiste Lyse Deselliers ont également permis d'offrir aux invités une exposition riche en couleurs pendant la soirée.

C'est après des remerciements, un rappel de l'actualité encore brûlante avec le cas Caron-Boutet ou encore les avancées dans le développement de la francophonie, par la Sénatrice de l'Alberta

l'honorable Claudette Tardif, et les membres de l'ACFA de Calgary, que les premières récompenses ont eu lieu.

Cette année, le comité de sélection a désigné comme récipiendaire du Prix Roger Lalonde et Champion de la Francophonie 2015, Maître Gérard Lévesque. Membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) et du Barreau de l'Alberta, le chroniqueur juridique pour Le Franco a déjà vu son implication communautaire récompensée à plusieurs reprises. En 2007 avec un certificat d'honneur de La Cité des Rocheuses, en 2008 par l'ACFA Régionale de Calgary, ou encore en 2014 avec le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel par l'AJEFA. Maître Lévesque

voit ainsi sa détermination et sa contribution exceptionnelle à la défense des droits linguistique des francophones de l'Alberta et à la promotion du français dans les instances juridiques de l'Alberta de nouveau récompensés. C'est par l'intermédiaire d'une vidéo que le public a assisté à la remise de son prix où le lauréat a exprimé toute sa gratitude mais surtout sa volonté de continuer la promotion du français.

Maître Lévesque succède ainsi au Consul honoraire de France, Maître Roy Klassen, et Suzanne de Courville Nicol, présidente du bureau de visibilité de Calgary, tous deux récompensés lors du Gala 2014.

Cette soirée de reconnaissance communautaire a permis à de nombreuses organisations de Calgary de remettre des nombreux certificats et prix d'excellence à de nombreux bénévoles pour leur implication dans la francophonie.

| HÉLÈNE LEQUITTE



Michael Connolly, député de Calgary-Hawkwood et Ricardo Miranda, député de Calgary-Cross  
PHOTOS: HÉLÈNE LEQUITTE

## POUR LE MOMENT, DONNONS LA CHANCE AU COUREUR

Élue députée de Calgary-Buffalo le 5 mai dernier, Kathleen Ganley a accédé au Conseil exécutif de l'Alberta, trois semaines plus tard, à titre de ministre de la Justice. Sa première initiative législative a été couronnée de succès: c'est à l'unanimité que l'Assemblée législative a adopté, en juin dernier, le projet de loi numéro 1, une loi pour renouveler la démocratie en Alberta.



## Justice et droits

| GÉRARD LÉVESQUE  
levesque.gerard@sympatico.ca

Comme bien des gens, j'espérais que, dans les premiers mois suivant son élection, notre nouveau gouvernement élimine les obstacles les plus criants à l'utilisation du français devant les tribunaux de notre province. On m'invite à expliquer aux lecteurs de ma chronique pourquoi je ne suis pas aussi critique à l'endroit de Kathleen Ganley que je l'étais à l'endroit de ses prédécesseurs.

J'estime qu'il est essentiel d'accorder un temps raisonnable aux ministres d'un nouveau gouvernement pour changer ce qui doit être changé ou, à tout le moins, pour amorcer le changement qui est dû. À mon avis, si, un an après son assermentation comme ministre de la Justice de l'Alberta, les politiques et procédures mises en place par le gouvernement conservateur précédent pour contrer l'utilisation du français devant les tribunaux sont encore en vigueur, la ministre aura, par son inaction, démontré qu'elle est d'accord avec le mépris que ses

prédécesseurs avaient à l'égard de la langue de Louis Riel. Nous sommes donc à mi-chemin de cette échéance.

Entretemps, je suggère aux membres de l'Assemblée législative de l'Alberta de tenir un débat

sur la réponse qu'ils désirent donner à leurs collègues du Québec. En effet, le 25 novembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale exprime sa vive déception suite à la décision rendue par la Cour suprême à l'égard du bilinguisme législatif qui donne le droit à l'Alberta et la Saskatchewan d'édicter leurs lois et règlements uniquement en anglais;

«Qu'elle rappelle que le Québec, dont la langue officielle est le français, a toujours fait preuve du plus grand respect envers la minorité anglophone;

«Qu'elle demande aux pro-

vinces canadiennes d'assurer l'accès aux documents officiels en français, malgré cette décision.»

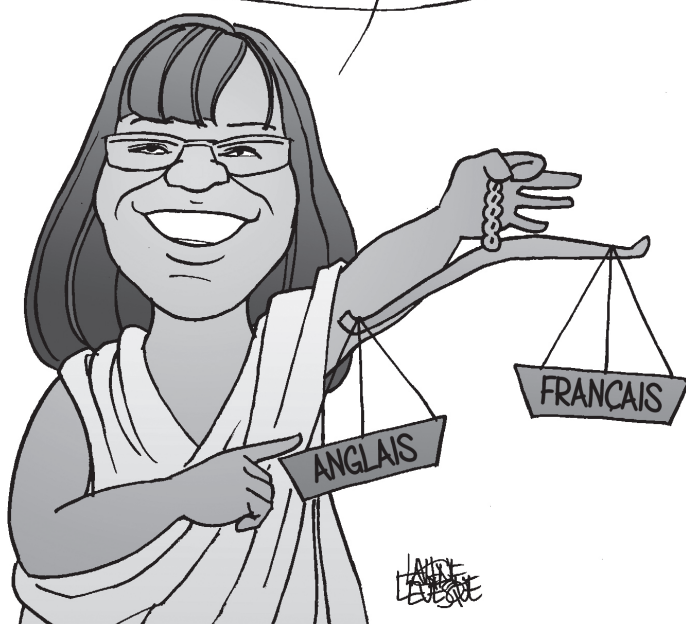
En déterminant la réponse appropriée à donner aux législateurs québécois, nos législateurs albertains ont intérêt à considérer le texte de l'article 3 de la *Loi linguistique* de l'Alberta qui ne stipule pas une obligation ou une interdiction mais seulement une possibilité de publication des lois en anglais. Normalement, en rédaction législative, l'obligation s'exprime par l'indicatif présent du verbe porteur du sens principal ou, occasionnellement, par

l'emploi de mots à sens impératif tels «doit» ou «est tenu de» suivis d'un infinitif. L'interdiction s'exprime par «ne peut», l'impersonnel «il est interdit de» ou, occasionnellement, par «ne doit».

En 1988, une majorité conservatrice à l'Assemblée législative de l'Alberta a choisi de protéger l'accès à la législation dans la langue officielle de la majorité.

En 2016, une majorité néo-démocrate de cette même assemblée, pourrait choisir de protéger aussi l'accès à la législation dans la langue officielle de la minorité.

POUR LE MOMENT,  
ON EST JUSTE LA SOCIÉTÉ...  
ÉVENTUELLEMENT, ON POURRAIT ÊTRE  
LA SOCIÉTÉ JUSTE !



## TRAVAILLER EN FRANÇAIS

La francophonie albertaine offre de nombreuses possibilités pour exercer sa créativité. Chez nous, il y a beaucoup de place pour de nouvelles initiatives. Si vous cherchez à combiner vos forces administratives avec une équipe d'individus passionnés du français, lisez plus loin.

Adjoint(e) aux affaires publiques  
Temps plein (35 h/semaine), Edmonton

L'ACFA est à la recherche d'une personne bilingue, motivée et enthousiaste pour assurer le poste d'adjoint(e) aux affaires publiques. La personne choisie travaillera sous la supervision de la gestionnaire des affaires publiques et aura comme principale fonction de coordonner certains événements de l'ACFA. Régulièrement, la personne devra rédiger et/ou traduire différents documents, développer du contenu pour les sites Web, infolettres et médias sociaux et effectuer des mises à jour. La personne sera aussi appelée à effectuer la promotion de l'ACFA et de ses projets lors d'événements promotionnels. La personne retenue doit avoir les qualifications nécessaires pour gérer une multitude de tâches d'une façon calme et positive.

Visitez [www.acfa.ab.ca/emploi.html](http://www.acfa.ab.ca/emploi.html) pour savoir comment postuler et obtenir plus d'information. Nous ne contacterons que les personnes choisies pour une entrevue, mais nous remercions ceux et celles qui auront soumis leur candidature.

Date limite pour postuler: **12h, le vendredi 4 décembre 2015.**

Date d'entrée en poste: **Le 4 janvier 2016.**

Les entrevues auront lieu le **mercredi 9 décembre 2015.**

